
LA MORT DE S. S. LEON XIII

DOCUMENTS OFFICIELS (Suite)

**Le premier ministre du Canada
à S. Exc. le Délégué apostolique**

Ottawa, 21 juillet 1903.

Je vous prie de transmettre à Son Eminence le cardinal Secrétaire d'Etat l'expression sincère des profonds regrets causés dans ce pays par la mort de Sa Sainteté le pape Léon XIII.

Les Canadiens de toutes classes et de toutes croyances ont eu maintes occasions d'apprécier la sagesse et les vues éclairées avec lesquelles il a gouverné l'Eglise, et qui en ce moment provoquent un tribut spontané d'admiration de tout l'univers.

J'ai l'honneur d'être de Votre Excellence le serviteur dévoué
(Signé) WILFRID LAURIER.

**Résolutions de condoléance
adoptées par le Conseil de ville de Québec
en sa séance du 24 juillet 1903**

Proposé par les échevins Tanguay, Cummings et Madden, appuyé par les échevins Casgrain, Drolet et Foley :

Que ce Conseil, au nom des citoyens de Québec, enregistre au procès-verbal de cette séance, le sentiment de vive douleur et de profond chagrin avec lesquels nous avons appris la mort de Sa Sainteté le pape Léon XIII qui, dans un règne glorieux de plus de vingt-cinq ans, avait conquis le respect et la vénération du genre humain.

Dans le deuil universel que cause la disparition de cette grande figure, l'une des plus glorieuses de notre temps, nous réalisons à peine la grandeur de la perte que viennent de faire non seulement l'Eglise et le monde chrétien, mais, nous pouvons bien le dire, l'univers tout entier.